



## CONTRAT DE MISE EN RELATION ET CONDITIONS GÉNÉRALES FORMULE "EASY CAR"

2022\_01\_06

### PREAMBULE

La société DIRECT AUTO PREMIUM est une Société à Responsabilité Limitée dont le siège social est situé au 64 bis boulevard Garibaldi à Paris (75015). SIRET : 88419358200019. Capital : 1.000€. Adresse mail : [contact@directautopremium.com](mailto:contact@directautopremium.com) / Site internet : [www.directautopremium.com](http://www.directautopremium.com) / Téléphone : 01.43.70.18.21 / 06 18 80 68 45

### ARTICLE 1 - Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Service s'appliquent, sans restriction ni réserve à tout achat des services de mise en relation avec des vendeurs particuliers ou professionnels dans le but d'acheter des véhicules neufs ou d'occasion proposés à prix ferme ('les Services') proposés par la société DIRECT AUTO PREMIUM ('le Prestataire') aux consommateurs et clients non professionnels ('Les Clients ou le Client') sur son site Internet. Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande. Le choix et l'achat d'un Service est de la seule responsabilité du Client. Ces Conditions Générales de service prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire. Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du prestataire constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client. Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de service et les avoir acceptées. La validation de la commande de Services par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente. Le Client reconnaît avoir la capacité requise pour contracter et acquérir les Services proposés sur le site [www.directautopremium.com](http://www.directautopremium.com), par ailleurs il reconnaît être majeur. Ces Conditions Générales de service pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur sur le site internet à la date de passation de la commande.

### ARTICLE 2 – Commandes

#### 2.1 Processus de commande

Le Client sélectionne les services qu'il désire commander, selon les modalités suivantes : Le Client fournit au Prestataire les critères de recherche exigés pour l'achat du véhicule ou il sélectionne directement une annonce d'un véhicule sur un site d'annonces automobile ou sur le internet [www.directautopremium.com](http://www.directautopremium.com). Le Client doit fournir les informations suivantes pour permettre au Prestataire de d'établir un devis: Nom, Prénom, Adresse, téléphone et mail. La vente de Services ne sera considérée comme définitive qu'après : L'établissement d'un devis détaillé par le Prestataire (les devis établis par le Prestataire sont valables pendant une durée de 30 jours) ; La validation du devis et des autres modalités éventuelles de fourniture des Services par le Client par courrier électronique, télécopie, courrier postal. Toute commande passée par téléphone, par email ou par courrier constitue la formation d'un contrat conclu à distance entre le Client et le Prestataire. Les informations contractuelles du service proposé par le Prestataire sont présentées en langue française et font l'objet d'une confirmation au plus tard au moment de la validation de la commande par le Client. Il appartient donc au Client de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur. Le Prestataire se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

## 2.2 Modification

Une fois confirmée et acceptée par le Vendeur, dans les conditions ci-dessus décrites, la commande n'est pas modifiable ou annulable, hors cas de force majeure.

## ARTICLE 3- Tarifs

### 3.1 Tarifs des services

Les Services proposés par le Prestataire sont fournis aux tarifs en vigueur selon le devis établi par le Prestataire, lors de l'enregistrement de la commande par le Prestataire. Les prix sont exprimés en Euros, HT et TTC. Les tarifs tiennent compte d'éventuelles réductions qui seraient consenties par le Prestataire dans les conditions précisées sur le devis. En aucun cas un Client ne pourra exiger l'application de réductions n'étant plus en vigueur le jour de la commande. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiquée sur le devis établi par le Prestataire, le Prestataire se réservant le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix à tout moment. Le paiement demandé au Client correspond au montant du service. Une facture est établie par le Prestataire et remise au Client lors de la fourniture du Service commandé.

### 3.2 Prestation de mise en relation

Le tarif comprend le Service de recherche et de proposition de véhicule correspondant aux critères exigés par le Client ; Le contact du vendeur du véhicule concerné pour s'assurer de sa disponibilité ; La tentative de négociation du tarif ; La transmission du contrat édité par le vendeur, Le contrôle technique du véhicule et la gestion administrative pour l'immatriculation française. Les prestations complémentaires telles que la livraison feront l'objet d'une facturation complémentaire sur devis à la demande du Client.

## **ARTICLE 4 - Conditions de paiement**

Le prix est payable comptant, en totalité au jour de la passation de la commande par le Client, selon les modalités précisées à l'article « Commandes » ci-dessus, par virement bancaire. Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le Prestataire.

## **ARTICLE 5 - Fourniture des Prestations**

### **5.1 Prestation standard**

Les Services commandés par le Client, seront fournis selon les modalités suivantes : Le Prestataire propose un conseil et une assistance à l'achat d'un véhicule nommé « EASY CAR». L'offre standard comprend : Le Service de recherche et de proposition de véhicule correspondant aux critères exigés par le Client, Le contact du vendeur du véhicule concerné pour s'assurer de sa disponibilité, La tentative de négociation du tarif, Le passage d'un contrôle technique, La transmission du contrat édité par le vendeur et les formalités d'immatriculation du véhicule. Dans un premier temps, le Prestataire fournira au Client le certificat provisoire d'immatriculation qui lui permettra de circuler en France pendant une durée de 4 mois si le véhicule a été acquis à l'étranger. Cette prestation ne sera réalisable que pour un véhicule immatriculé en France ou dans les départements d'outre-mer. Dans un second temps, le Prestataire fera la demande de quitus fiscal puis la demande d'immatriculation définitive ( hors coût de carte grise). La vente sera réalisée sous réserve de la disponibilité du produit chez le vendeur. Le Prestataire informe le vendeur qu'un Client souhaite acquérir un ou plusieurs véhicules. Le vendeur disposera de 48 heures ouvrables pour confirmer la disponibilité des produits. Le contrat est conclu jusqu'à ce que le Prestataire propose un véhicule au Client et au plus tard pour une durée de 6 mois maximum quel que soit le résultat de la Prestation.

### **5.2 Remboursement**

Dans le cas où aucun véhicule n'est trouvé, ou que les contrôles et renseignements effectués ne permettent pas au client d'acheter un véhicule, celui-ci peut à tout moment demander le remboursement de l'intégralité de la prestation quelque soit la quantité de travail effectué par le Prestataire sur un ou plusieurs véhicules.

Le remboursement ne sera pas possible si un véhicule a été trouvé et à fait l'objet d'une signature du Client d'un contrat de vente entre lui et le vendeur.

Le remboursement sera réalisé par le Prestataire au Client dans les 48 heures ouvrables suivant la date de la demande.

### **5.3 Prestations de transport**

La prestation de convoyage :

Si le Client en fait la demande, le Prestataire pourra contacter une entreprise de transport partenaire. Le Prestataire contractera avec l'entreprise de transport au nom et pour le compte du Client. Le contrat souscrit par le Prestataire prévoira de déplacer le véhicule en le faisant rouler, d'un point de départ (point A) à un point d'arrivée (point B), dans une période de temps donnée, dans les règles de sécurité routière en vigueur sur le(s) territoire(s) où le

convoyage est effectué. La plaque d'immatriculation provisoire nécessaire pour pouvoir rouler avec le véhicule sera fournie par le Prestataire. Par défaut, le véhicule est à récupérer au siège social du Prestataire dans les 24 heures suivant la date convenue entre les parties. Passé ce délai, le Client sera redevable de frais de parking d'un montant de 40 € TTC pour toute journée supplémentaire entamée.

#### La prestation de livraison par camion :

Si le Client en fait la demande, le Prestataire pourra contacter une entreprise de transport partenaire. Le Prestataire contractera avec l'entreprise de transport au nom et pour le compte du Client. Le contrat souscrit par le Prestataire prévoira le transport du véhicule depuis le domicile ou le siège social du vendeur, jusqu'au domicile du Client par camion de transport, ou dans un dépôt choisi par le Client. Cette Prestation ne sera réalisée que si le Client est domicilié en France métropolitaine, ainsi que sur acceptation du Prestataire si le Client est domicilié dans un territoire d'outre-mer ou dans d'autres pays membre de l'union européenne, et si le vendeur est en accord avec un enlèvement de véhicule par camion.

#### 5.4 Engagement du prestataire

Le prestataire a pour obligation principale d'effectuer toutes les démarches nécessaires, de faire tout ce qui est utile pour permettre la réalisation du service entre les parties. Le Prestataire s'engage à faire ses meilleurs efforts pour fournir les Services commandés par le Client, dans le cadre d'une obligation de moyen et dans un délai de 6 mois.

### ARTICLE 6 - Responsabilité du Prestataire

#### 6.1 La Prestation de mise en relation

Le Prestataire est un courtier, c'est-à-dire un intermédiaire indépendant qui met en relation des personnes désireuses entre elles, sans conclure lui-même le contrat. Le Prestataire n'est pas un revendeur des véhicules neufs ou d'occasion proposés par les vendeurs. D'une façon générale, la responsabilité du Prestataire ne pourra pas être engagée en cas de non-respect de l'une de ses obligations par le vendeur du véhicule ou par l'un des intervenants qui réalisera les opérations. Sur la vente du véhicule : les offres sont renseignées par les vendeurs qui sont les seuls responsables de la complétude du descriptif fourni et de la conformité du produit proposé audit descriptif. Le Prestataire n'est pas tenu d'exercer un contrôle sur la qualité, la licéité, la véracité ou l'exactitude des annonces publiées. La Société se limite à répertorier des annonces parues sur les sites dépositaires proposant la vente de véhicules. Le Vendeur est seul garant de la garantie légale de conformité et de la garantie légale contre les vices cachés, le Prestataire n'intervenant pas personnellement au contrat de vente, Le Prestataire est un tiers aux relations contractuelles liant le vendeur et le Client, sa responsabilité ne saurait être engagée. En outre, la vente des produits n'intervenant qu'entre le Vendeur et le Client, la responsabilité du Prestataire ne pourra pas être engagée au titre de ladite vente à laquelle Le Prestataire est étrangere. Par conséquent, toute réclamation devra être adressée par le Client directement au vendeur. Le vendeur est seul responsable du traitement des réclamations et du service après-vente des

produits qu'il vend. Sur la négociation du prix, le Client reconnaît que le Prestataire n'est soumis à aucune obligation de résultat mais à une simple obligation de moyens. Sur le contrôle technique : le contrôle technique est réalisé par un prestataire agréé, qui est seul responsable de la réalisation du contrôle technique dans les règles de l'art.

## 6.2 Les prestations annexes

Le Prestataire n'est pas tenu des dommages survenus par suite de circonstances indépendantes de son intervention. Les Prestations de convoyage ou de livraison par camion : Le Prestataire ne saurait être tenu responsable d'un quelconque dommage subi par le Véhicule lors de sa livraison, tant durant son chargement, que son transport ou de son déchargement. La Société n'assurant pas effectivement le transport du Véhicule mais effectuant seulement la mise en relation des différents intermédiaires. La Société assurera l'intermédiaire avec le transporteur. Le transporteur est seul garant de la perte des objets à transporter, hors les cas de la force majeure. Il est garant des avaries autres que celles qui proviennent du vice propre de la chose ou de la force majeure. Par ailleurs, le transporteur est seul débiteur de l'obligation d'assurer le transport du véhicule. La responsabilité du Prestataire ne pourra pas être engagée en cas de non-respect de l'une de ses obligations par le transporteur ou en cas de retard à la livraison. Le Prestataire s'engage à déployer ses meilleurs efforts pour procéder à l'immatriculation du véhicule acheté par le Client. Toutefois, il n'est tenu que d'une obligation de moyens. Notamment le Prestataire ne sera pas responsable s'il ne parvient pas à immatriculer le véhicule du fait du défaut de production par le Client des documents administratifs ou des informations nécessaires à la réalisation de la Prestation. Le Prestataire ne sera pas responsable, s'il ne parvient pas à immatriculer le véhicule du fait de circonstances extérieures à titre d'exemple en cas de défaut de conformité ou d'homologation du véhicule, en cas de modification du véhicule.

## ARTICLE 7 - Droit de rétractation

Le Client souhaitant souscrire à ce service dispose, conformément à la loi d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation auprès du Prestataire et annuler sa commande, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité, à des fins de remboursement, sauf si l'exécution des prestations a commencé, avec l'accord du Client, avant la fin du délai de rétractation. Le droit de rétractation peut être exercé à l'aide du formulaire de rétractation ci-joint, auquel cas un accusé de réception sur un support durable sera immédiatement communiqué au Client par le Prestataire, ou de toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant la volonté de se rétracter et notamment par courrier postal adressé à DIRECT AUTO PREMIUM, 64 bis boulevard Garibaldi à Paris (75015), mentionnant la commande concernée par cette rétractation. En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, seul le prix des Services commandés est remboursé. Le remboursement des sommes effectivement réglées par le Client sera effectué dans un délai de 7 jours à compter de la réception, par le Prestataire, de la notification de la rétractation du Client.

## ARTICLE 8 - Protection des données personnelles

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, il est rappelé que les données nominatives demandées au Client (Nom, prénom, mail téléphone, adresse) sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des factures, notamment. Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires du Vendeur chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes. En outre, le Prestataire se réserve le droit d'utiliser les adresses mails pour envoyer des informations et des offres promotionnelles concernant des produits similaires à ceux commandés. Le Client peut se désinscrire à tout instant. Il lui suffira de cliquer sur le lien présent à la fin des courriels. Ce lien est précédé de la mention « se désabonner ». Le traitement des informations communiquées par l'intermédiaire du site internet [www.directautopremium.com](http://www.directautopremium.com) répond aux exigences légales en matière de protection des données personnelles, le système d'information utilisé assurant une protection optimale de ces données. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, renforcée et complétée par le RGPD (règlement général sur la protection des données) entré en vigueur le 25 mai 2018, le Client dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de portabilité de l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à DIRECT AUTO PREMIUM, 64 bis boulevard Garibaldi à Paris (75015) ou par mail adressé à [contact@directautopremium.com](mailto:contact@directautopremium.com). Cette demande devra être signée et non équivoque.

#### ARTICLE 9 - Propriété intellectuelle

Le contenu du site internet [www.directautopremium.com](http://www.directautopremium.com) est la propriété du Prestataire et de ses partenaires et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle. Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

#### ARTICLE 10 - Résolution pour Imprévision

En cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat, conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, la Partie qui n'a pas accepté d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreuse peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant.

#### ARTICLE 11 - Résolution pour inexécution

La Partie victime d'une défaillance à une des obligations prévues par les présentes conditions générales, imputable à l'autre Partie, pourra, en cas d'inexécution suffisamment grave notifier à l'autre Partie par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la Partie Défaillante, la résolution fautive des présentes, huit (8) jours après la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de s'exécuter restée infructueuse, et ce en application des dispositions de l'article 1224 du Code civil.

#### ARTICLE 12 - Résolution pour Force majeure

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

#### ARTICLE 13 - Droit applicable – Langue

Les présentes Conditions générales de vente et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

#### ARTICLE 14 - Litiges

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pu être résolus entre le vendeur et le client seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun. Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (C. consom. art. L 612-1) ou auprès de MEDIATION CONSOMMATION & PATRIMOINE. Il peut être saisi directement en ligne à l'adresse suivante : [www.mcpmediation.org](http://www.mcpmediation.org) - ou par courrier MEDIATION CONSOMMATION & PATRIMOINE – 12 square Desnouettes 75 015 Paris. Il peut également faire appel à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

#### Article 16 - Information précontractuelle

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations listées à l'article L. 221-5 du Code de la consommation, et notamment les informations suivantes : les caractéristiques essentielles des Services, compte tenu du support de communication utilisée et du Service concerné ; le prix des Services et des frais annexes (livraison, par exemple) quand ils sont demandés par le Client ; en l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel le Prestataire s'engage à fournir les Services commandés ; les informations relatives à l'identité du Prestataire, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte, les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en oeuvre ; les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité ; la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige ; les informations relatives au droit de rétractation (existence, conditions, délai, modalités d'exercice de ce droit et formulaire type de rétractation), aux modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes; les moyens de paiement acceptés.

Le fait pour une personne physique (ou morale), de passer commander emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et obligation au paiement des Services commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Prestataire.



#### ANNEXE 1 : Formulaire de rétractation

Le présent formulaire doit être complété et renvoyé uniquement si le Client souhaite se rétracter de la commande passée sauf exclusions ou limites à l'exercice du droit de rétractation suivant les Conditions Générales de Vente applicables.

A l'attention de La société DIRECT AUTO PREMIUM, 64 bis boulevard Garibaldi à Paris (75015).

Je notifie par la présente la rétractation du contrat portant sur la commande des prestations de service ci-dessous :

- Devis du .....
- Numéro du devis : .....
- Nom du Client : .....
- Adresse du Client : .....

Signature du Client :